

**PRODUIT: RÉDUCTEUR D'URÉTHANE - LENT**

**SECTION 01: Identification**

Fabriqué par..... Rexall Solutions  
 27 Keefer Rd, St. Catharines,  
 ON L2M 6K4  
 Tel: (844) 500-2436

Nom du produit..... RÉDUCTEUR D'URÉTHANE - RAPIDE

Code produit..... RX590347 , RX590347-1, RX590347-5

Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation.. Réducteur de peinture. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation. Ce produit doit être mélangé avec d'autres matériaux avant application. Passez en revue et comprenez les avertissements sur tous les conteneurs puisque le mélange pulvérisable présentera les dangers de ses composants.

Famille chimique..... Mixture.

Cote NFPA..... Health: 2 Fire: 3 Reactivity: 0.

HMIS..... H: 2 F: 3 R: 0.

Numéro d'urgence 24h ::..... AU CANADA APPELEZ CANUTEC 1-888-226-8832 (CAN-UTEC);

**SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS**



Mot indicateur..... DANGER.

Classification des dangers..... Liquide inflammable 2. Toxicité par aspiration 1. Irritant pour la peau 2. Irritant pour les yeux 2. Cible unique Toxicité organique - Exposition unique 3. (système respiratoire). (effets narcotiques).  
 Reproduction 2. STOT RE 2.

Description du danger.....H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361 Ce produit contient des ingrédients suspectés de nuire à la fertilité ou au fœtus. H373 Peut causer des lésions au foie et aux reins en cas de contact prolongé ou répété.

Prevention..... P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne manipulez pas ce produit avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P233 Conserver le récipient bien fermé. P240 Conteneur de terre et de liaison et équipement de réception. P241 Utiliser un équipement antidéflagrant. P242 Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.

Response ..... P303 + P361 + P353 En cas de contact avec la peau ou les cheveux : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer abondamment à l'eau et utiliser une douche de sécurité. P370 + P378 En cas d'incendie - utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2 ou de la mousse pour éteindre. P301 + P310 En cas d'ingestion APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON et suivre les instructions fournies par le centre. P331 NE PAS faire vomir. P302 + P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. . P321 - Pour le traitement spécifique, voir la section 4 de cette FDS. P332 + P313 - En cas d'irritation de la peau, consulter ou consulter un médecin. P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. P304 + P340 - En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P308 + P313 En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin.

Storage..... P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme. P405 Magasin verrouillé. P233 Conserver le récipient bien fermé.

Disposition..... P501 Éliminer tous les conteneurs non utilisés, à déchets ou vides conformément aux réglementations locales.

Note ..... Ce mélange de produits a été classé en fonction de ses ingrédients.

**SECTION 03: Composition / Information sur les composants**

INGRÉDIENTS DANGEREUX	CAS #	WT. %
Acétone	67-64-1	10-40
1,2-dimethylbenzene; 1,3-dimethylbenzene; 1,4-dimethylbenzene	1330-20-7	20-25
t-Butyl Acetate	540-88-5	30-35
Methyl Isobutyl Ketone	108-10-1	20-25

Toute concentration indiquée sous forme de plage sert à protéger la confidentialité ou est due à une variation des lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun ingrédient supplémentaire présent n'est classé comme dangereux pour la santé et nécessiterait donc de figurer dans cette section.**

**SECTION 04: Premiers secours**

Lentilles de contact..... En cas de contact, rincer immédiatement les yeux, en gardant les paupières ouvertes, à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau..... Retirez tous les vêtements contaminés et lavez immédiatement les zones exposées avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 30 minutes ou jusqu'à 60 minutes pour les zones corporelles critiques. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation..... En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène, consulter un médecin.

Ingestion..... Do not induce vomiting. If ingestion is suspected, contact physician or poison control center  
Ne pas faire vomir. En cas de suspicion d'ingestion, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime en avant avec la tête en bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou différés ..... Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Peut provoquer une irritation respiratoire. Les vapeurs ont un effet narcotique et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Additional information..... Traiter les victimes de manière symptomatique. Le principal danger lié à l'ingestion est l'aspiration du liquide dans les poumons produisant une pneumonie chimique. En cas d'incident impliquant ce produit, assurez-vous que les autorités médicales reçoivent une copie de cette fiche de données de sécurité.

**SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés et inappropriés ..... Mousse "Alcool", CO<sub>2</sub>, poudre chimique. En cas d'incendies plus importants, il faut utiliser de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser d'eau en jet.

Produits de combustion dangereux..... Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Vapeurs et fumées d'hydrocarbures.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie..... Le pompier doit être équipé d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection complets pour se protéger contre les fumées potentiellement toxiques et irritantes. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau froide pulvérisée. La chaleur provoquera une accumulation de pression et peut provoquer une rupture explosive. Les vapeurs de solvant peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler et voyager le long du sol jusqu'à une source d'inflammation, ce qui peut entraîner un retour de flamme à la source des vapeurs. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les égouts et autres cours d'eau. Digue pour le contrôle de l'eau.

**SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

Fuite/déversement..... Ventiler. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir le déversement. Éviter tout contact personnel. Évacuer tout le personnel non essentiel. Empêcher le ruissellement dans les drains, les égouts et autres cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau inerte sec. Pelleter dans des récipients appropriés non scellés, transporter dans un endroit bien ventilé (à l'extérieur) et traiter avec une solution neutralisante : mélange d'eau (80 %) avec un tensioactif non ionique Tergitol TMN-10 (20 %) ; ou eau (90%), ammoniac concentré (3-8%) et détergent (2%). Les matières déversées et les rinçages à l'eau sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, provinciales, étatiques et fédérales en vigueur.

**SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE**

Procédures de traitement..... Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Adoptez toujours des mesures de précaution contre l'accumulation d'électricité statique pouvant résulter des appareils, de la manipulation et des conteneurs dans lesquels le produit est emballé. Matériel de manutention au sol. Éviter tout contact avec la peau et aérer adéquatement, sinon porter un appareil respiratoire approprié. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Manipuler et ouvrir le contenant avec précaution. Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger ou de boire.

Besoins de stockage..... Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver à l'écart des matières oxydantes et réductrices. Conserver à l'abri du soleil.

**SECTION 08: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Limites d'exposition professionnelle (Canada)**

Nom de l'ingrédient	Les limites d'exposition
Acétone	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b>                      8 hrs OEL: 1200 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs.                      15 min OEL: 1800 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.                      8 hrs OEL: 500 ppm 8 hours.                      15 min OEL: 750 ppm 15 minutes.  <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).</b>                      TWA: 250 ppm 8 hrs.                      STEL: 500 ppm 15 minutes.  <b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b>                      TWA: 500 ppm 8 hrs.                      STEL: 750 ppm 15 minutes.  <b>CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).</b>                      TWAEV: 500 ppm 8 hrs.                      TWAEV: 1190 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs.                      STEV: 1000 ppm 15 minutes.                      STEV: 2380 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.  <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b>                      STEL: 750 ppm 15 minutes.                      TWA: 500 ppm 8 hrs.</p>
1,2-dimethylbenzene; 1,3-dimethylbenzene; 1,4-dimethylbenzene	<p>15 min OEL: 300 ppm 15 minutes.  <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b>                      8 hrs OEL: 100 ppm 8 hrs.                      15 min OEL: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.                      15 min OEL: 150 ppm 15 minutes.                      8 hrs OEL: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs.  <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).</b>                      TWA: 100 ppm 8 hrs.                      STEL: 150 ppm 15 minutes.  <b>CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).</b>                      TWAEV: 100 ppm 8 hrs.                      TWAEV: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs.                      STEV: 150 ppm 15 minutes.                      STEV: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.  <b>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).</b>                      STEL: 150 ppm 15 minutes.                      TWA: 100 ppm 8 hrs.  <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b>                      STEL: 150 ppm 15 minutes.                      TWA: 100 ppm 8 hrs.</p>

t-butyl acetate

**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).**

8 hrs OEL: 200 ppm 8 hours.

8 hrs OEL: 950 mg/m<sup>3</sup> 8 hours.**CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020).**

TWA: 200 ppm 8 hours.

**CA Quebec Provincial (Canada, 7/2019).**

TWAEV: 200 ppm 8 hours.

TWAEV: 950 mg/m<sup>3</sup> 8 hours.**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**

STEL: 250 ppm 15 minutes.

TWA: 200 ppm 8 hours.

**CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).**

STEL: 150 ppm 15 minutes.

TWA: 50 ppm 8 hours.

Methyl isobutyl ketone

**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).**8 hrs OEL: 205 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs.

8 hrs OEL: 50 ppm 8 hrs.

15 min OEL: 75 ppm 15 minutes.

15 min OEL: 307 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.**CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).**

TWA: 20 ppm 8 hrs.

STEL: 75 ppm 15 minutes.

**CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).**

TWA: 20 ppm 8 hrs.

STEL: 75 ppm 15 minutes.

**CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).**

TWAEV: 50 ppm 8 hrs.

TWAEV: 205 mg/m<sup>3</sup> 8 hrs.

STEV: 75 ppm 15 minutes.

STEV: 307 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**

STEL: 75 ppm 15 minutes.

TWA: 50 ppm 8 hrs.

**Contrôles techniques appropriés**

: À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Contrôles de l'exposition environnementale**

: Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques à l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Mesures de protection individuelle Mesures d'hygiène :**

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

- Protection des yeux/du visage** : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures.
- Protection de la peau/ Protection des mains** : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau de gant peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges constitués de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision.
- Protection du corps** : Les équipements de protection individuelle pour le corps doivent être choisis en fonction de la tâche à effectuer et des risques encourus et doivent être approuvés par un spécialiste avant de manipuler ce produit. En cas de risque d'inflammation due à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges électrostatiques, les vêtements doivent comprendre une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection de la peau** : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement approprié, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

### SECTION 09: Propriétés physiques et chimiques

État physique.....	Liquide.
Colour.....	Clair, incolore.
Odeur.....	Odeur de solvant.
Seuil d'odeur (ppm).....	Indisponible.
pH.....	N'est pas applicable.
Melting / Freezing point (deg C).....	< -50 C. (estimation).
Initial boiling point / boiling range (deg C).....	>79.
Flash point (deg C), method.....	-9. (estimation).
Evaporation rate.....	N'est pas applicable
Flammability (solids and gases).....	Not applicable.
Upper flammable limit (% vol).....	11.5.
Lower flammable limit (% vol).....	0.9.
Vapour pressure (mm Hg).....	>3.7 mmHg.
Vapour density (air=1).....	>1.
Relative Density (Specific Gravity).....	6.99 lb/usg - 0.839 g/mL.
Solubility	
Coefficient of water/oil distribution.....	Indisponible.
Auto ignition temperature (deg C).....	> 320.
Decomposition temperature.....	Indisponible.
Viscosity.....	13.2 sec Zahn #2.
% Volatile by volume.....	100.
VOC.....	363 g/L.

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique.....	Stable aux températures et pressions normales.
Réactivité .....	Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes. Des réactions explosives peuvent se produire en présence d'agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses.....	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter.....	Tenir loin de la chaleur. Incompatible avec les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux.....	Par le feu : Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). Fumée noire dense.

### SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INGREDIENTS	LC50	LD50
Methyl isobutyl ketone	Indisponible	Orale -4 heures d'exposition Rat 2080 mg/kg

INGREDIENTS Acétone	LC50	LD50
Acétone	Indisponible	Oral Rat 5800 mg/kg (rat oral)
1,2-dimethylbenzene; 1,3-dimethylbenzene; 1,4-dimethylbenzene	Indisponible	
t-butyl acetate		4100 mg/kg (rat oral)

Voie d'exposition.....	Lentilles de contact. Contact avec la peau. Inhalation.
Contact avec la peau.....	Peut provoquer une irritation modérée, un dégraissage et une dermatite.
Absorption cutanée.....	Peut être nocif s'il est absorbé par la peau.
Lentilles de contact.....	Peut causer des rougeurs, irritations, destruction des tissus.
Inhalation (aiguë).....	L'inhalation excessive de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête,
Inhalation (chronic).....	L'exposition chronique aux vapeurs de solvants organiques a été associée à divers effets neurotoxiques, notamment des lésions permanentes du cerveau et/ou du système nerveux, des reins, du foie, des lésions sanguines et des effets sur la reproduction chez les femmes. Les symptômes peuvent inclure des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, des maux de tête, des troubles de la mémoire, une perte de coordination, de l'insomnie et des difficultés
Ingestion.....	Peut être nocif en cas d'ingestion. L'aspiration de matière dans les poumons peut provoquer des pneumopathie qui peut être mortelle.
Effets de l'exposition chronique.....	L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut provoquer des effets anesthésiques et des effets graves sur la santé. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement ou un craquelage de la peau. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant et en inhalant délibérément ce produit peut être nocive ou mortelle.
Cancérogénicité du matériau.....	Aucun connu.
Effets sur la reproduction.....	Le toluène est fœtotoxique chez le rat et la souris à des niveaux toxiques pour la mère. Il a été rapporté que l'exposition prolongée et répétée d'animaux gravides (> 1500 ppm) au toluène provoque des effets nocifs sur le développement fœtal. Le toluène est connu par l'État de Californie pour causer des effets néfastes sur le développement du fœtus. Dans une étude, la méthyléthylcétone s'est avérée causer une toxicité embryonnaire à de fortes concentrations.

## SECTION 12: Information écologique

Environnement..... Ne pas laisser pénétrer dans les eaux, les eaux usées ou le sol.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Traitement des déchets..... Ce matériau et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales/étatiques et locales applicables.

## SECTION 14: Informations de transport

TDG ..... UN1263 - PAINT RELATED MATERIAL - Class 3 - Packing Group II - This product meets the Limited Quantity exemption when packaged in containers less than 5 liters.

DOT (Road)..... UN1263 - PAINT RELATED MATERIAL - Class 3 - Packing Group II - Ltd Qty (5 Liters/1.3 Gallons).

IATA (Air)..... UN1263 - PAINT RELATED MATERIAL - Class 3 - Packing Group II. Do not ship by air without checking appropriate IATA regulations.

IMDG (Marine)..... UN1263 - PAINT RELATED MATERIAL - Class 3 - Packing Group II - EmS: F-E S-E. Limited Quantity.

Polluant marin..... No.

Preuve de classification..... Conformément à la partie 2.2.1 du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (2 juillet 2014) - nous certifions que la classification de ce produit est correcte. .

## SECTION 15: Informations réglementaires

CEPA status..... Sur la liste intérieure des substances (LIS).

TSCA inventory status..... Tous les composants sont répertoriés.

OSHA..... Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA.

SARA Title III

Section 302 - extremely hazardous ..... Rien.

substances

Section 311/312 - hazard categories..... Santé immédiate, santé différée, risque d'incendie.

Section 313..... Methyl Ethyl Ketone. Toluene.

Polluants atmosphériques dangereux de l'EPA (HAPS)..... Toluene. Ethylbenzene.

40CFR63

**SECTION 15: Informations réglementaires**

CEPA status.....	Sur la liste intérieure des substances (LIS).
TSCA inventory status.....	Tous les composants sont répertoriés.
OSHA.....	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication Standard
SARA Title III	
Section 302 - extremely hazardous substances .....	Rien
Section 311/312 - hazard categories.....	Santé immédiate, santé différée, risque d'incendie.
Section 313.....	Rien.
EPA hazardous air pollutants (HAPS) 40CFR63 .....	Rien.
California Proposition 65.....	Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer

**SECTION 16 Les autres informations**

Prepared by: ..... AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Toutes les informations figurant dans ce document sont basées sur des données obtenues à partir de l'expérience et de sources techniques reconnues. Au meilleur de notre connaissance, on pense qu'il est correct à la date d'émission, mais nous ne faisons aucune déclaration quant à son exactitude ou sa suffisance et ne suggérons ni ne garantissons que les dangers énumérés ici sont les seuls qui existent. Les informations sur les dangers contenues dans ce document sont proposées uniquement à l'attention de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête et de la vérification de la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Les informations concernent uniquement le produit désigné dans le présent document et ne concernent pas son utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout autre processus.

Date de révision: ..... Août 11/2021